

CT DU 26/01/2021

2 CGT 6 FO
Préfète, Sg, Sg SGC.

Sous- préfets et directeur de cabinet à l'écoute, indésirables pour la CGT car hors de l'arrêté de composition du CT.

Demande CGT d'inscription annexée au procès-verbal du 02/07/2020 de notre déclaration préalable. (Ben oui, tout le monde peut en profiter).
La Préfète : se sera fait.

Vacances d'emploi pôle accueil de la préfecture (standart, courrier).

Dans SGC à la préfecture : 4 emplois au standart , 3 au courrier,
La CGT dénonce le non comblement d'une ETP au standard et s'interroge sur le comblement des futurs départs. Depuis décembre le personnel est épuisé, notamment pour ceux qui font des astreintes fréquentes.
Le personnel souhaite que la vacataire puisse être reprise au pôle courrier, puisque un poste sur 3 sera couvert fin février, et le recrutement de titulaires.

Réponse SG SGC.

Les offres des postes vont être remises sur intranet, pas d'engagement pour de nouveaux recrutements de vacataires. Annonce du poste de M-Thérèse qui deviendra polyvalent (courrier, standart).

On ne croit pas à cet argument mais le SG SGC indiquera qu'il vaut mieux avoir des vacances d'emploi en 2021 puisque il reste 11 mois pour être en phase avec le cap emploi. La CGT pense plutôt que se sera à reculons si des agents intègrent le pôle accueil . De plus la polyvalence va compliquer le recrutement.

Bien sur dès 2022 les reprises d'emploi vont apparaître mais le personnel est déjà au courant par le SG SGC.

La CGT pense que c'est aux agents en poste de s'exprimer franchement, notamment si la polyvalence ne convient pas. On craint que la polyvalence devienne la règle. Ne pas hésiter à en parler à la CGT si des tensions surviennent.

RH.

220 agents titulaires, 123 contractuels à 90 % au Cert siv.

Agents DDT, 50 % hommes, 50 % femmes.

Préfecture 3/4 femmes, 1/4 hommes.

1 cas suspecté covid à Montmorillon, la préfecture indique que la situation est sous contrôle.

Modification de l'heure de prise de service.

La CGT avait interpellé préalablement avant le CT la préfète et le SG sur la question, (ci-joint).

Bonjour, M. PLA,

Suite à votre message je vous apporte les éléments de réponse suivant :

1 - S'agissant de la plage horaire de badgage, il s'agit pour l'administration d'une possibilité qui est offerte aux agents de répondre à une demande des agents de pouvoir prendre l'embauche plus tôt car ils souhaitent utiliser leur pose méridienne ou partir plus tôt pour faire des démarches ou autres activités. Il ne s'agit pas d'une action unilatérale de l'administration et je rappelle que nous sommes en situation de crise. C'est ce que nous avons fait en situation de canicule.

2 - Un espace avec un matériel téléphonique sera mis à votre disposition pour participer au CT

Cordialement

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet :CGT Intérieur : Comité technique du 26/01/2021

Date : Wed, 20 Jan 2021 16:35:24 +0100

De : PLA Didier PREF86 via Nomade 2.0 <didier.pla@vienne.pref.gouv.fr>

Pour : CASTELNOT Chantal PREF86 <chantal.castelnot@vienne.gouv.fr>, SOUMBO Emile PREF86 <emile.soumbo@vienne.gouv.fr>

Madame la Préfète, Monsieur le Secrétaire général,

Le syndicat CGT de la préfecture de la Vienne a appris que la plage horaire de badgeage des agents a été avancée à 7 heures 30 le matin. Nous vous rappelons que le Comité technique doit être consulté pour tous les changements dans le cadre de l'organisation du service. Vacataires ou titulaires, il s'agit d'une organisation de service et le Comité technique doit être compétent en la matière. Le Comité technique du 26 janvier ne met pas le sujet à l'ordre du jour, vous nous mettez devant le fait accompli et nous sommes étonnés de cette façon de procéder. De fait nous demandons que ce point soit ajouté.

Le couvre feu a pour but de limiter la circulation du COVID, si on doit faire commencer la journée plus tôt alors on décale la circulation des agents, et on décale simplement la circulation des vecteurs de contamination. Par conséquent cette décision est incohérente avec la nécessité de limiter la circulation virale. Autrement dit, elle entrave la décision du gouvernement.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations républicaines.

Pour le syndicat CGT de la préfecture de la Vienne.

Didier Pla

secrétaire national à la vie syndicale

CGT Intérieur

06 11 54 43 99

Les changements d'horaires collectifs font l'objet d'un passage à l'ordre du jour, La CGT a blâmé une fois de plus l'administration sur ses méthodes.

Le corps préfectoral nous a fait comprendre qu'il se foutait de cette obligation réglementaire.

Franchement on n'a pas compris les arguments pour une prise de service à 7h30. Si on arrive avant 8 heures, vu qu'on ne peut pas partir avant 16 heures, du coup on augmente l'amplitude horaire et on peut contaminer les collègues.

SG SGC : On peut faire ses courses entre 12 et 14 heures.

CGT : Le personnel habite sur le plateau, on en doute.

Nous proposons une fin de service à 15h30 pour ceux qui commencent à 7h30, prise de service à 7 heures et alors possibilité de partir à 15 heures.

Pas de réponse de l'administration.

La CGT vous invite à participer à la manifestation du jeudi 4 février 14h30 porte de Paris et gréver quand c'est possible.

C'est collectivement que nous améliorerons notre quotidien professionnel, faites entendre votre voix.